

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Parents d'Elèves de Lailly-en-Val Mardi 14 septembre 2021 à 20h

Présents : Alexandre Brie Devernay, Aude Chevallier Sabine Comère, Aurélie Delaine, Justine Dounon, Aurore Duris, Laëtitia Garcia, Anne Roulin, Grégory Renault, Coralie Saint-Aubin

Excusés : Lia Bernard, Charlotte Duchesne, Sébastien Mathieu-Leroy

L'Assemblée Générale commence par un bilan de l'année écoulée, à travers les rapports d'activité, financier et moral.

Rapport d'activité

Le contexte particulier de l'année 2020-2021 a évidemment beaucoup contraint nos possibilités d'action pendant l'année scolaire.

Le loto traditionnellement organisé par l'APE n'a ainsi pas pu avoir lieu. Nous avons un temps envisagé de le remplacer par une après-midi de jeux et ateliers, cependant le contexte sanitaire ne l'a pas permis non plus. La participation de l'APE au téléthon et au marché de Noël n'ont pas non plus été possibles, le premier ayant eu lieu sous une forme différente des années précédentes et le second ayant été annulé. Le confinement du printemps a, quant à lui, mis à mal nos projets de chasse aux œufs/aux trésors.

Nous avons néanmoins pu proposer aux enfants un concours de dessin d'Halloween pendant les vacances de Toussaint, en partenariat avec la boulangerie Lemercier, et un échange de cartes de vœux avec les résidents de l'Ehpad. Les parents ont quant à eux pu participer à notre vente de chocolats de Noël et à l'achat de mugs personnalisés avec les dessins des enfants pour les classes de maternelle. Notre proposition d'achat d'étiquettes pour marquer les vêtements des enfants n'a en revanche pas rencontré le succès espéré et n'a pu aboutir, sans doute en raison des délais de fabrication qui ne permettaient pas de les recevoir avant la rentrée de septembre. En fin d'année scolaire nous nous sommes associés avec l'UPEL pour proposer une tombola double chance pour laquelle de nombreux partenaires locaux nous ont fourni des lots pour le tirage au sort.

Les fonds récoltés grâce à ces différentes actions, outre les dons aux écoles, ont permis de participer au financement de l'intervention de N. Quinet en maternelle et d'offrir une clé USB à tous les élèves quittant l'élémentaire pour le collège.

Le rôle de l'APE est également de faire le lien entre les parents, l'école et les différentes instances, avec toujours pour objectif de permettre aux élèves une scolarité dans les meilleures conditions possibles.



L'APE a ainsi été saisie par des parents de maternelle suite à un souci en début d'année à la sieste. Il s'est arrangé après discussion avec l'école et le service périscolaire. Les enseignants nous ont par ailleurs régulièrement interrogés sur des sujets comme un projet de dématérialisation du cahier de vie en maternelle (auquel l'APE était opposée), la question des tétines pour les petites sections ou les rythmes scolaires (semaine de 4 ou 4,5 jours).

Au cours de l'année 2020-2021, les non remplacements d'enseignants ont été particulièrement fréquents. L'APE a rédigé plusieurs courriers à l'inspecteur d'académie afin d'attirer son attention sur ce problème. Lorsque le protocole sanitaire a interdit le brassage entre les élèves des différentes classes, les élèves dont l'enseignant absent n'était pas remplacé ne pouvaient être accueillis à l'école. Le repas de cantine ne pouvant être annulé à temps, il était facturé par la mairie. Nous avons relayé à plusieurs reprises les questions des parents d'élèves à ce sujet et nous sommes heureux de constater que la politique de la mairie a évolué en cette rentrée.

En avril 2021, un drame a été évité de peu au moment de l'accueil des enfants le matin, un chauffard n'ayant pas respecté le feu rouge au niveau du passage piéton emprunté par de nombreuses familles. Profondément choqués par cet événement, les membres de l'APE ont rédigé plusieurs courriers pour alerter le maire de Lailly-en-Val mais aussi le président du Conseil Départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale. Ce dernier nous a toutefois précisé dans sa réponse qu'à l'intérieur de l'agglomération c'était le maire qui était compétent en matière de sécurité même sur les routes départementales. Nous ne manquerons pas d'interroger prochainement de nouveau M. le Maire, qui ne s'est pas exprimé sur ce sujet pour l'instant.

Rapport financier

Les conditions sanitaires de l'année passée ne nous ont pas permis de réaliser autant d'actions que les années précédentes, et notre Loto annuel, qui est notre source principale de bénéfices, n'a pas pu avoir lieu.

Nous nous sommes donc adapté et avons malgré tout réussi à lever des fonds grâce aux chocolats de Noël, la vente de mugs en maternelle, et la vente de tickets de tombola

Administratif		
	dépense	recette
matériel administratif	8,21 €	
Location site internet	45,00 €	
Assurance	99,58 €	
Timbres	7,06 €	
Charges financières	113,88 €	
Subventions d'exploitation		340,00 €
Adhésions		35,00 €
total	273,73 €	375,00 €
bénéfice		101,27 €

Chocolats de Noel		
	dépense	recette
Achat marchandises (destinées à être vendues en l'état)	2 507,90 €	
Frais de port	30,00 €	
vente		3 142,38 €
total	2 537,90 €	3 142,38 €
bénéfice		604,48 €

Mugs		
	dépense	recette
Achat marchandises (destinées à être vendues en l'état)	533,20 €	
Frais de port	12,80 €	
vente de mugs		744,00 €
total	546,00 €	744,00 €
bénéfices		198,00 €

Tombola (en association avec l'UPEL)		
	dépense	recette
Timbres	15,36 €	
bénéfices reversé par l'UPEL		483,72 €
total	15,36 €	483,72 €
bénéfice		468,36 €

Divers		
	dépense	recette
achat seaux pour le concours de dessin à Halloween	9,00 €	
intervention d'un photographe / animateur au sein de l'école maternelle	320,00 €	
fleurs pour l'enterrement du fondateur de l'APE	50,00 €	
cadeau départ de Mme Jaeklé (directrice maternelle 2020/2021)	57,99 €	
clefs USB offertes aux CM2	335,64 €	
total dépense	772,63 €	

Dons		
	dépense	recette
don au téléthon	100,00 €	
École primaire les Ravouillières	470,00 €	
École maternelle les Sittelles	110,00 €	
total dépense	580,00 €	

En Compte		
	dépense	recette
Compte courant	2 419,67 €	
Livret Bleu	71,26 €	
total	2 490,93 €	



Rapport moral

L'année 2020-2021 n'a pas facilité la mise en place d'actions ou de moments d'échanges entre les membres de l'APE. Nous espérons sincèrement que cette nouvelle année nous permette de renouer des liens.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, 4 nouvelles membres, rapidement rejointes par une cinquième sont venues renforcer les rangs de l'APE.

L'équipe de l'APE s'est réunie 10 fois pendant l'année 2020-2021, la plupart du temps sur zoom en raison des confinements et du couvre-feu mais tout de même 3 fois en présentiel (en octobre, juillet et août). Les représentants de l'APE ont également participé aux trois conseils d'école de maternelle et d'élémentaire et à la réunion de la commission municipale des affaires scolaires à laquelle ils avaient été conviés pour discuter des problématiques de sécurité à l'école et notamment de la mise en place d'un dispositif d'alerte anti-intrusion.

L'évolution majeure de l'APE en 2021 est le renouvellement des statuts de l'association transformant profondément son fonctionnement. Suite à la démission de Pauline Dufour de son rôle de présidente, son nouvel emploi ne lui laissant pas le temps d'assumer pleinement ses fonctions, une assemblée générale extraordinaire a été organisée le 4 janvier 2021. Les statuts de l'association ont été modifiés à cette occasion transformant l'APE en association collégiale. En effet, beaucoup de membres avaient envie de s'investir dans l'association mais personne n'avait suffisamment de temps pour assumer seul le rôle de président. Un conseil d'administration de six personnes qui se sont réparties les différentes tâches courantes de l'association a ainsi été élu. Les missions assumées par chaque membre sont cependant moins figées que dans une organisation classique avec une triade président, trésorier, secrétaire, ce qui permet de trouver plus facilement du relai lorsqu'un membre a moins de disponibilités pour l'association à un moment ou un autre. Nous avons cependant vite constaté qu'il était nécessaire que nos partenaires (écoles, mairie, périscolaire, UPEL) puissent identifier un interlocuteur privilégié à qui s'adresser.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite évoqués.

Perspectives 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, nous espérons pouvoir renouer avec des actions collectives en présentiel et en particulier des événements permettant de réunir les parents. Pour les actions destinées à récolter des fonds pour l'école nous souhaitons pouvoir les organiser au maximum en commun avec l'autre association afin de limiter la sollicitation des porte-monnaie des familles.

Élection du nouveau conseil d'administration

Parmi les présents, 9 personnes sont volontaires pour faire partie du conseil d'administration collégial de l'association. Leurs candidatures sont soumises au vote de l'assemblée et l'ensemble des volontaires est élu à l'unanimité.



Le conseil d'administration de l'APE est donc désormais constitué de 9 membres :

- Aude Chevallier
- Sabine Comère
- Aurélie Delaine
- Justine Dounon
- Laëtitia Garcia
- Grégory Renault
- Anne Roulin
- Coralie Saint-Aubin

La répartition des tâches entre les différents membres du CA est évoquée mais demande encore à être précisée lors d'une prochaine réunion. Il nous apparaît cependant indispensable que des interlocuteurs dédiés puissent être bien identifiés par chacun de nos partenaires.

Listes pour les élections des représentants aux conseils d'école

Deux listes, une pour la maternelle et une pour l'élémentaire sont constituées.

Rapprochement avec l'UPEL

En fin d'année scolaire, la question d'un rapprochement avec l'autre association de parents d'élèves a été évoquée. Les membres de l'APE alors présents s'étaient prononcés en faveur d'une fusion entre les deux associations mais avaient décidé d'y mettre deux conditions, plus ou moins négociables. Le caractère collégial de l'association mis en place début 2021 convient en effet bien à la plupart d'entre nous et nous aimerions le conserver malgré la fusion. Mais c'est surtout le cumul de mandats existant au sein de l'UPEL qui pose problème à la plupart des membres de l'APE. Le fait que la présidente de l'association soit également membre de la commission aux affaires scolaires de la mairie et que la secrétaire soit en outre l'adjointe en charge des affaires scolaires conduit à un mélange des genres que nous jugeons dangereux pour l'indépendance de l'association de parents d'élèves. Nous souhaitons donc poser comme condition que, si l'appartenance à la fois à l'association de parents et à la municipalité est tout à fait possible, une personne ne puisse avoir de poste à responsabilité lié à la vie scolaire que dans l'une des deux instances à la fois.

Activités pour l'année 2021-2022

La participation de l'APE au marché de Noël est validée par l'assemblée générale et l'idée de vendre des crêpes comme lors des éditions précédentes est évoquée. La vente de chocolats de Noël est également reconduite.

D'autres manifestations sont évoquées, notamment la question du loto, mais une nouvelle réunion sera prochainement organisée pour finaliser le programme.

L'assemblée générale s'achève vers 22h30 après le traditionnel pot de l'amitié.

